



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 2 juin 2026**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sont absents :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

108-2026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

109-2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 6.1 Approbation des comptes à payer
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 175-2026 sur la gestion contractuelle
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2025
 - 8.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 8.3 Attribution de contrat suivant la procédure ouverte pour des travaux de réfection de la Route 125
 - 8.4 Emprunt temporaire Caisse Desjardins de Saint-Roch-de-l'Achigan
 - 8.5 Octroi d'un contrat pour la mise à jour de l'inventaire des installations septiques
 - 8.6 Octroi de contrat pour la réparation de fissures d'asphalte
 - 8.7 Congrès annuel de la FQM
 - 8.8 Destruction de documents selon le calendrier de conservation
 - 8.9 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Alexis
 - 8.10 Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource en matière d'urbanisme et d'inspections municipale
- 9. VARIA**
 - 9.1 Bureau fermé pour les vacances
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

110-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

111-2026 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

112-2026 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte rendu des activités et des comités auxquels ils ont participé durant le mois.

GESTION FINANCIÈRE

113-2026 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à effectuer, au montant de 94 647,46 \$, en date du 2 juin 2026;

ATTENDU QUE cette liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèques no 9571 à 9581, pour un montant total de 53 866,84 \$;
- Paiements de factures par Internet : 40 780,62 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Benoit, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer déposée en annexe et d'en autoriser le paiement aux fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

RÈGLEMENTATION

114-2026 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 175-2026 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 175-2026 sur la gestion contractuelle ;
- Dépose le projet de règlement numéro 175-2026 sur la gestion contractuelle.

ADMINISTRATION

115-2026 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2025

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir, en tant que maire, de faire rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025.

RAPPORT DE L’AUDITEUR – EXERCICE 2025

Le rapport financier pour l’exercice terminé le 31 décembre 2025 présente fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest. Il a été audité par DCA, comptable professionnel agréé inc., conformément aux principes comptables généralement reconnus ainsi qu’aux pratiques propres au milieu municipal. L’auditeur a émis une opinion sans réserve à l’égard de ce rapport financier.

Selon le rapport de l’auditeur, l’exercice 2025 se solde par un déficit de fonctionnement de 71 375\$.

Ce travail d’audit a été réalisé en étroite collaboration avec la directrice générale de la Municipalité. Nous tenons à souligner son engagement exceptionnel, qui a grandement contribué à la rigueur et à la transparence de ce processus.

Malgré les défis financiers, la Municipalité poursuit ses actions avec rigueur afin de maintenir des services municipaux répondant aux besoins de la population.

Les résultats de l’exercice sont les suivants :

	BUDGET	RÉALISATIONS
REVENUS		
Taxes	603 546 \$	629 155 \$
Compensations tenant lieu de taxes	0 \$	0 \$
Quotes-parts	0 \$	0 \$
Transferts	113 356 \$	96 299 \$
Services rendus	5 000 \$	21 291 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	15 500 \$	10 382 \$
Autres	10 800 \$	7 938 \$
TOTAL DES REVENUS	748 202 \$	765 065 \$
CHARGES		
Administration générale	264 173 \$	293 679 \$
Sécurité publique	141 075 \$	167 466 \$
Transport	226 700 \$	373 770 \$
Hygiène du milieu	35 761 \$	40 290 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 300 \$	19 370 \$
Loisirs et culture	41 810 \$	45 142 \$
Frais de financement	5 619 \$	9 586 \$
TOTAL DES CHARGES	735 438 \$	949 303 \$
Excédent (déficit) lié aux activités	12 764 \$	(61 439) \$
Moins : revenus d'investissement		(122 799) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de		
L'exercice avant conciliation à des fins	12 764 \$	(184 238) \$
fiscales		
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés		154 923 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement		

Remboursement de la dette à long terme	(12 764) \$	(40 064) \$
Affectations		
Activités d'investissement		(32 195) \$
Excédent (déficit) accumulé		30 199 \$
Autres éléments de conciliation		
	(12 764) \$	112 863 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		(71 375) \$

Ce rapport est diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, conformément aux dispositions en vigueur.

Pierre Mercier, Maire
Le 2 juin 2026

116-2026 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport annuel relatif à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le dépôt du rapport annuel 2025 relatif à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Ce rapport sera publié sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée

117-2026 ATTRIBUTION DE CONTRAT SUIVANT LA PROCÉDURE OUVERTE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE125

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 15 juin prochain.

118-2026 EMPRUNT TEMPORAIRE-CAISSE DESJARDINS DE SAINT-ROCH DE-L'ACHIGAN

Ce point est reporté à une séance ultérieure

119-2026 OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la responsabilité de s'assurer que les installations septiques situées sur son territoire sont conformes à la réglementation provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour son inventaire des installations septiques afin d'assurer le suivi des installations et des vidanges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de trois soumissionnaires pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat pour la mise à jour de l'inventaire des installations septiques à la firme Laurentides Experts-Conseils inc., selon les modalités suivantes :

- A) Consultation de l'inventaire et mise à jour : budget estimé à 4 500 \$, plus les taxes applicables;
- B) Relevé sanitaire, au besoin : 225 \$, plus les taxes applicables, par relevé;
- C) Consultation à taux horaire : banque de 15 heures pour un budget estimé à 2 250 \$, plus les taxes applicables;
- D) Frais de déplacement, au besoin : 0,85 \$/km.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de services ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit financée dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée

120-2026 OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE FISSURES D'ASPHALTE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de scellement de fissures sur son territoire;

ATTENDU QUE le budget 2026 prévoit un montant de 10 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE trois entrepreneurs ont été invités à soumettre une offre de prix;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Permaroute Mauricie au montant de 1,55 \$/ mètre linéaire, plus les taxes applicables, pour environ 6 451 mètres linéaires de fissures à sceller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat de scellement de fissures à l'entreprise Permaroute Mauricie pour un montant maximal de 11 497,50 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue le 14 mai 2026;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à la signature par l'entreprise de la Déclaration des exigences d'intégrité, conformément aux exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat.

Adoptée

121-2026 CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

Ce point est reporté à une séance ultérieure

122-2026 DESTRUCTION DE DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QUE, conformément aux délais de conservation prévus à leur calendrier de conservation, les municipalités doivent procéder à la destruction confidentielle des documents dont la période de conservation est expirée et dont la disposition finale est l'élimination;

ATTENDU QUE l'archiviste d'Archives Lanaudière a soumis à la Municipalité une liste des documents à détruire en 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction des documents identifiés dans la liste déposée par l'archiviste d'Archives Lanaudière en date du 22 mai 2026.

Adoptée

123-2026 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis a sollicité l'appui de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest dans le cadre de sa demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'aménagement d'un espace récréatif destiné aux sports roulants au parc municipal Alice-Simard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, la lettre d'appui demandée par la Municipalité de Saint-Alexis dans le cadre de sa demande d'aide financière au PAFIRSPA.

Adoptée

**124-2026 DEMANDE DE CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN INSPECTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest est liée à la Municipalité de Saint-Esprit par une entente intermunicipale relative au partage d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les parties à une entente intermunicipale peuvent, d'un commun accord, y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest requiert les services d'un inspecteur municipal à raison d'environ une journée par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a entrepris des démarches auprès de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan afin d'évaluer la possibilité de conclure une entente intermunicipale relative au partage d'une ressource en inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE des échanges sont intervenus entre les représentants des municipalités à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan a demandé qu'une demande officielle lui soit transmise par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Benoit et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE TRANSMETTRE à la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, une demande officielle visant la conclusion d'une entente intermunicipale relative au partage d'une ressource en inspection municipale;

D'AUTORISER le maire, M. Pierre Mercier, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sherron Kollar, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, toute entente intermunicipale à intervenir relative au partage d'une ressource en inspection municipale, conditionnellement à son approbation par résolution du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Adoptée

VARIA

125-2026 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL-VACANCES

Sur proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l’unanimité des membres du conseil présents d’autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances aux dates suivantes;

- du 17 juillet au 3 août 2026 inclusivement;
- du 4 septembre au 21 septembre 2026 inclusivement.

Adoptée

126-2026 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

127-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Francis Mercier

Et adopté à l’unanimité des membres du conseil présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

D’ajourner la présente séance au lundi 15 juin 2026 à 19 h.

Adoptée

Les résolutions numéros 108-2026 à 126-2026 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l’avaient été une par une au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

- Original signé -

Pierre Mercier,
Maire

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière